

du 08/04/10 au 09/06/10

vos services d'accompagnement

avec les partenaires d'Orange*

installation

> d'internet et TV,
à votre domicile

initiation au fonctionnement

à partir de **1€**

prix facturé 99€ - 48,50€ (remise Orange)⁽¹⁾
-49,50€ (réduction ou crédit d'impôt⁽²⁾ de 50%)

formation

> à domicile

internet et informatique

exemple pour un forfait 2h⁽³⁾ :

à partir de **29,50€** de l'heure
prix facturé 118€ - 50% de réduction
ou crédit d'impôt⁽²⁾

assistance

> informatique à domicile

réalisation d'un diagnostic et intervention
pour optimiser votre ordinateur

à partir de **55€⁽⁴⁾**

prix facturé 110€ - 50% de réduction
ou crédit d'impôt⁽²⁾

Offres valables dans les DOM soumises à conditions réservées aux particuliers. Les offres Installation de la Livebox, Formation et Assistance à domicile sont effectuées et facturées par des prestataires agréés par l'État et sélectionnés par Orange.

Sous réserve des conditions générales (horaires d'ouverture, etc.) de l'entreprise partenaire référencée via le numéro vert mis à disposition de nos clients.

* Prestataires partenaires de Orange.

(1) Offre valable dans les DOM du 08/04/10 au 09/06/10, sur la base d'une prestation facturée 99€, réservée aux clients particuliers détenteurs d'une Livebox et souscrivant la gamme internet haut débit Orange. Remise d'un montant de 48,50€ à valoir sur votre abonnement internet haut débit Orange (cet avoir sera déduit de vos prochaines factures Orange). Voir conditions et détails de l'offre dans votre agence France Télécom. **(2)** Réduction ou crédit d'impôt de 50% sur le montant de la prestation dans le cadre de la « loi Borloo » relative au développement des services à la personne dans la limite d'un plafond annuel par foyer fiscal de 1000€ de dépenses engagées (sous réserve de modification de la législation en vigueur). Bénéficiaire du crédit d'impôt les contribuables célibataires, veufs ou divorcés exerçant une activité professionnelle ou inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi durant trois mois au moins au cours de l'année de paiement, ainsi que les personnes mariées ou liées par un Pacs qui satisfont toutes deux à l'une ou l'autre de ces conditions. Bénéficiaire de la réduction d'impôt les personnes imposables autres que celles bénéficiant du crédit d'impôt. La loi Borloo : n° 2005-841 du 26/07/2005. **(3)** Forfaits de 1h à 20h. Les tarifs sont dégressifs. Par exemple, un forfait 2h à 118€ revient à 59€ TTC si vous êtes éligible à la réduction ou au crédit d'impôt dans le cadre de la « loi Borloo ». **(4)** Tarif du forfait 1h.

France Télécom - SA au capital de 10 594 839 096 € - RCS Paris 380 129 866 - INS AF0 0410 FT